

Eau. Le Sdage 2016-2021 adopté.

Présidé par Joël Pelicot, le Comité de Bassin est un organe qui compte 190 membres représentant toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau sur le territoire Loire-Bretagne : élus, acteurs économiques et associatifs, services de l'état...C'est ce comité qui a adopté en séance plénière le 4 novembre le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sdage). Ce nouveau Sdage, qui couvre la période 2016-2021, définit les grandes orientations et les dispositions pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, et fixe les objectifs à atteindre en terme de quantité et de qualité des eaux. Il est accompagné d'un programme de mesures, dont le coût global des actions est estimé à 2,8 milliards d'euros sur 5 ans, soit 40 euros par an et par habitant.

Le Sdage 2016-2021 a été également amendé suite à la consultation sur l'eau : le Comité de Bassin a analysé tous les avis déposés dans le cadre de la consultation publique sur l'eau et a fait évoluer la rédaction du document en conséquence, suivant des préoccupations telles que la formulation de l'objectif de réduction des flux de nitrates à l'exutoire de la Loire (pour lutter contre les algues vertes) ou encore les inventaires des zones humides pour faciliter leur réalisation.

Pour plus d'infos sur le Sdage et lire le document : http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021